

Administrateur-Délégué-Gérant

O. RANDOLET

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
85, Rue Fontenelle 85

Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF

J.-J. CASPAR - JORDAN

Téléphone : 14.80

Secrétaire Général : TH. VALLEE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	23 »
Union Postale.....	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 Avril 1914

CANDIDATS RÉPUBLICAINS DE GAUCHE

1^{re} Circonscription du Havre

JULES SIEGFRIED

ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ SORTANT

2^e Circonscription du Havre

PAUL CLOAREC

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR
ANCIEN OFFICIER DE MARINE

3^e Circonscription du Havre

GEORGES BUREAU

DÉPUTÉ SORTANT

Président d'Honneur de la Société d'Encouragement à l'Agriculture de l'Arrondissement du Havre

Appel aux Electeurs

ELECTEURS !

La période électorale touche à sa fin; vous avez pu apprécier la campagne faite par nos adversaires et celle que j'ai moi-même soutenue. Alors que je me suis strictement maintenu sur le terrain des idées et des faits politiques, le parti de droite n'a lancé dans la presse qui le soutient que des attaques personnelles, d'ailleurs sans fondement, je n'ai pas eu de peine à le démontrer et ces journaux ont été contraints d'insérer mes rectifications.

Vous répudiez tous certainement de pareils procédés ainsi que cette prétention du candidat de droite d'avoir le monopole de l'honorabilité et de l'honnêteté.

Nous voulons tous un régime honnête !

Vous avez à vous prononcer entre trois hommes dont l'un représente, par toutes ses attaches, par toute sa conduite, les partis de droite contre lesquels s'est fait, à travers les siècles, l'affranchissement de l'humanité et qui cherchent à reprendre, sous l'étiquette républicaine, la domination que vos pères et vous-mêmes leur ont enlevée.

Aucun fils de 1789 ne peut se laisser tromper, aucun ne votera pour l'homme de l'« Action Libérale », pour le rédacteur de la Libre Parole, pour le patron des écoles libres, sachant bien que ce qui se cache sous ces épithètes libérales c'est ce que le vrai libéralisme a toujours combattu.

Vous ne voterez pas non plus pour le candidat socialiste unifié, car les doctrines de la lutte des classes et de la socialisation des moyens de production, la suppression de la propriété individuelle ne sont pas conformes à votre idéal.

Vous voterez tous pour le candidat républicain, sur le nom de qui s'est faite l'union des 14 Comités républicains de la 2^e circonscription.

Mon programme paraîtra trop avancé pour certains, trop modéré pour d'autres. Tous vous vous souviendrez de la nécessité de la discipline républicaine pour vaincre la réaction. Vous ne vous laisserez pas troubler par le souvenir de querelles de personnes, que tous les républicains veulent oublier.

Vous répondrez à ce grand désir d'union des républicains en allant tous aux urnes déposer un bulletin au nom de

Paul CLOAREC

Officier de la Légion d'Honneur, ancien Officier de Marine, Professeur à l'École des Sciences politiques,

AUX URNES CITOYENS -- PAS D'ABSTENTIONS

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

P. CLOAREC.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

MÉTALUX

LONDRES, 23 Avril. Dépêche de 4 h. 30

CUIVRE	TON	COURS	HAUSS.	BAISS.
Comptant	calme	£ 64 -/8	-/-	7/6
3 mois		£ 63 17/8	-/-	5/-
ETAIN		£ 159 10/-	-/-	35/-
Comptant	calme	£ 161 7/8	-/-	37/6
3 mois				
FER				
Comptant	calme	£ 50 0	-/-	-/-
3 mois		£ 51 1/4	-/-	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 23 avril 1914.

NEW-YORK, 23 AVRIL

Cotons : mai, hausse 3 points; juillet, baisse 3 points; octobre, baisse 7 points; janvier, baisse 4 points. — Soutenu.

Cafés : hausse 1 point à baisse 1 point.

NEW-YORK, 23 AVRIL

	NOUVEAU	PREMIER
Cuivre Standard disp.	43 53	43 65
mai	43 35	43 65
Amalgama. Cop.	73 00	74 00
Fer	45 25	45 25

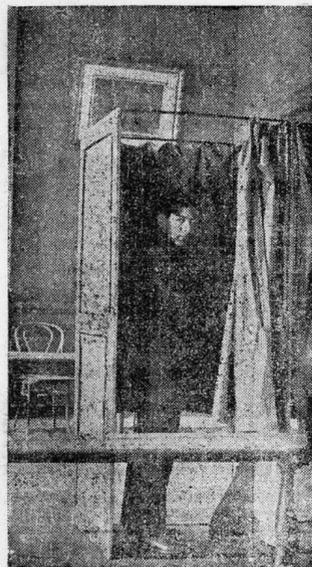
CHICAGO, 23 AVRIL

	C. DE JOUR	C. ANTERIEUR
Blé sur.....	93 7 8	93 1 8
mai	87 1 2	88 1/2
juillet	85 1/2	85 3 8
Maïs sur.....	64 3/4	63 3 4
mai	10 12	10 20
juillet	10 30	10 37

Allez tous voir l'Isoloir

DIMANCHE PROCHAIN

Les Opérations du Scrutin



Cliché Petit Havre

L'isoloir ! — Oh ! le vilain mot. — Qu'est-ce cela ? Une « boîte mystérieuse » ! — Non ! non ! C'est une simple cabine dans laquelle vous entrez, un bulletin de vote et une enveloppe en main, vous tirez derrière vous un rideau... un tout petit rideau, pas plus long que ça ! Et, d'un tour de main, vous glissez le bulletin dans l'enveloppe ad hoc, et c'est fait.

Allez ensuite vers l'urne, introduisez l'enveloppe dans la petite fente... et c'est fini !

Écoutez toutefois ceci : pour que chacun comprenne bien la loi du 29 juillet 1913, complétée par celle du 31 mars dernier, il est nécessaire de vous donner quelques explications. Lisez-les ! Elles vous montreront — et tous les électeurs voudront du reste s'en rendre compte — que l'usage de l'isoloir est d'une grande simplicité et que par l'emploi de l'enveloppe officielle le secret absolu du vote est garanti.

Le Secret du Vote

D'après l'article 3 de la loi nouvelle, le vote a lieu sous enveloppes fournies par l'administration préfectorale.

Ces enveloppes sont d'un type uniforme et frappées du timbre à date des préfetures ou sous-préfectures.

Dans chaque section de vote, le nombre des enveloppes correspond à celui des électeurs inscrits; le bureau doit le vérifier avant l'ouverture du scrutin.

À l'entrée, dans la salle du scrutin, l'électeur, après avoir fait constater son identité, prend lui-même une enveloppe et se rend seul dans l'isoloir où il a pour objet de le soustraire aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe.

Il fait ensuite constater au président du bureau qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le président le constate sans toucher l'enveloppe que l'électeur introduit lui-même dans l'urne.

Seuls, les électeurs atteints d'infirmités les mettant dans l'impossibilité d'introduire le bulletin de vote dans l'enveloppe et de glisser celle-ci dans l'urne, sont autorisés à se faire assister par un électeur de leur choix.

Toutes ces dispositions sont, répétons-le, très simples et il est bien certain qu'aucune difficulté sérieuse ne peut être soulevée par leur application.

Le Dépouillement du Scrutin

Le dépouillement présente, lui aussi, des dispositions nouvelles, et toujours aussi peu compliquées. Les candidats en présence ont le droit de désigner respectivement les scrutateurs. La liste des scrutateurs désignés doit être remise par les candidats au plus tard une heure avant la clôture du scrutin; elle ne peut comprendre que des électeurs du collège électoral sachant lire et écrire.

Les scrutateurs, une fois désignés, placés à leur table, en possession d'un cent d'enveloppes non ouvertes, comment s'effectuera le dépouillement ?

Un des scrutateurs ouvre l'enveloppe; il en extrait le bulletin et le passe au suivant.

Celui-ci donne lecture du nom inscrit sur le bulletin et les deux autres relèvent les noms au fur et à mesure sur des feuilles de pointage, tenues séparément.

Les enveloppes et bulletins ne peuvent, en aucun cas, être attribués aux candidats. Ils devront tous être mis de côté pour être déduits du nombre des votants, en vue du calcul de la majorité absolue.

Le dépouillement ne doit pas demander plus de temps qu'autrefois, car on peut aug-

Quels sont les Suffrages nuls ?

La question des suffrages nuls est un peu plus compliquée que l'usage de l'isoloir et de l'enveloppe. Mais, il est nécessaire de le souligner, elle n'intéresse qu'indirectement les électeurs qui n'assistent pas au dépouillement.

Seuls les scrutateurs auront donc à se demander quels sont les suffrages nuls. En voici une énumération qui, sans être limitative, est pourtant à peu près complète :

- 1^o Enveloppes contenant des bulletins blancs;
 - 2^o Enveloppes sans bulletin;
 - 3^o Enveloppes contenant des bulletins dont on ne peut déterminer le bénéficiaire d'une façon certaine;
 - 4^o Enveloppes contenant des bulletins de couleur. (Les bulletins sur papier rouge, bulle, azuré, ou quadrillé en bleu ou vert, ne sont pas considérés comme bulletins de couleurs);
 - 5^o Enveloppes non réglementaires;
 - 6^o Enveloppes sur lesquelles les votants se sont fait connaître;
 - 7^o Enveloppes contenant des bulletins sur lesquels les votants se sont fait connaître;
 - 8^o Enveloppes portant des signes de reconnaissance ou des mentions injurieuses à l'égard des candidats ou visant des tiers;
 - 9^o Enveloppes contenant des bulletins avec des signes de reconnaissance ou des mentions injurieuses comme ci-dessus;
 - 10^o Enveloppes contenant des bulletins portant chacun un nom différent.
- Si les bulletins portaient tous le même nom, ce nom serait vué une seule fois comme suffrage valable; un seul bulletin serait retenu.

Comme on le voit, les enveloppes et les bulletins peuvent présenter des causes de nullité. Aussi les bulletins non attribués ne doivent-ils pas être séparés de leur enveloppe.

Si c'est l'enveloppe qui comporte un cas d'annulation, les scrutateurs ne l'ouvrent pas; ils la mettent de côté après l'avoir paraphé et après y avoir indiqué le motif de sa nullité.

Si, au contraire, une enveloppe régulièrement ouverte contient un bulletin à annuler, les scrutateurs épingleront ce bulletin à son enveloppe, le parapheront, ainsi que l'enveloppe en mentionnant sur cette dernière la cause de nullité du bulletin.

Il semble que le rôle des scrutateurs soit plus compliqué qu'autrefois. Mais, comme nous l'avons constaté lors des élections au Conseil général du 4^e canton, ils sauront s'en tirer et ils feront leur devoir avec autant d'empressement qu'en aurait mis tous les électeurs à faire le leur. Les uns et les autres, intéressés du reste par la nouveauté des formalités — très simples, insistons-y — se feront, à n'en pas douter, un vif plaisir de suivre les opérations et de les faciliter, afin de connaître, sans retard, les résultats qui sont toujours attendus impatientement.

H. H.

M. ANCEL

et les Ateliers SCHNEIDER

Nous avons reçu de M. Georges Ancel la lettre suivante :
Havre, 23 avril 1914.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je tiens à répondre personnellement à la lettre de M. Delalande relative à la création de l'Atelier Schneider, et publiée dans votre numéro du 23 avril.

En 1908 j'avais déjà eu l'occasion de répondre à ces attaques en tous points semblables à celles d'aujourd'hui. L'affiche que je fis plaquer à cette époque, et que j'ai fait de nouveau publier ces jours derniers, remet très nettement les choses au point.

Quant à la pétition signée d'environ 700 noms, et protestant contre les inconvénients possibles d'un polygone de tir à longue portée, il est bien évident qu'elle n'avait pas été faite pour être conservée dans les archives de la Mairie d'Haubourville, elle a été adressée, comme il convenait, à l'administration compétente, et c'est pourquoi on n'a pu la mettre sous les yeux de M. Delalande.

Mais les témoignages d'un très grand nombre de mes concitoyens étaient venus déjà, en 1908, confirmer de la façon la plus formelle mes propres souvenirs, à savoir que M. Delalande avait fait circuler des exemplaires de cette pétition et, comme la presque unanimité des Haubourvillais, l'avait signée.

Il ne s'agissait à ce moment-là, je le répète, ni d'usines, ni d'ateliers, et ce n'est que plusieurs années après que MM. Schneider et Cie se décidèrent à créer le grand établissement actuel.

J'ai précisé suffisamment quelle avait été alors mon attitude. Mes concitoyens l'ont comprise et l'ont approuvée.

Je fais appel à votre courtoisie pour vous demander de vouloir bien insérer ces quelques lignes dans le Petit Havre, et je vous prie, Monsieur le rédacteur en chef, d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

GEORGES ANCEL.

Elections Législatives du 26 Avril 1914

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION DU HAVRE

Appel des Comités Républicains

CHERS CONCITOTENS,

Comme il y a quatre ans, les groupements démocratiques de notre Circonscription présentent à vos suffrages pour l'élection législative du 26 avril M. Georges BUREAU, député sortant, membre des Commissions de l'Armée, du Commerce et de l'Industrie, président d'honneur de la Société d'Encouragement à l'Agriculture de l'Arrondissement du Havre.

La confiance avec laquelle nous vous demandons le renouvellement de son mandat est un hommage que nous rendons à l'inébranlable fidélité de votre sympathie pour M. Georges BUREAU.

Nul n'est mieux que lui qualifié pour défendre en même temps qu'un programme de réformes populaires et de dignité nationale, les intérêts de notre circonscription.

Pendant la durée du mandat que vous avez bien voulu lui confier, il a servi la République, la Liberté, comme il s'est attaché à défendre toutes les idées généreuses qui sont la raison d'être d'une démocratie.

Ses relations, les services qu'il a rendus, son expérience des affaires, la situation qu'il occupe au Parlement, le désignent tout particulièrement à votre confiance.

Nous sommes certains que vous voudrez fortifier, par une manifestation éclatante, les liens qui l'unissent à vous, persuadés que son désir est de vous être utile et de bien servir les intérêts de la France et de la République.

Les Comités Républicains de la 3^e Circonscription du Havre.

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DU HAVRE

Réunion Publique

SALLE DE LA LYRE HAVRAISE

M. Jules SIEGFRIED développe son Programme

Sa Candidature est acclamée

Ses Détracteurs sont flétris

Une très nombreuse assistance comprenant au moins 700 électeurs était réunie hier soir, salle de la Lyre Havraise, pour entendre M. Jules Siegfried développer son programme.

Le bureau fut composé de M. Ramolet, président, ayant pour assesseurs MM. Sauvage et Descheerder.

La parole est immédiatement donnée à M. Jules Siegfried qui, après avoir remercié les électeurs d'être venus en aussi grand nombre, rappelle qu'il a tenu à avoir une réunion publique dans chacun des cantons de sa circonscription. Il est en effet heureux, en toute occasion, d'être en contact avec ses électeurs, c'est le meilleur moyen de connaître leurs idées, et il constate avec satisfaction que, contrairement à ce qui se passe trop souvent à Paris, ou ailleurs, les réunions publiques sont en général calmes, que tous les orateurs peuvent y développer leur manière de voir, et que le Havre donne ainsi un bon exemple de véritable républicanisme.

M. Siegfried rappelle que, dans ses précédentes réunions, il a successivement parlé de la situation politique intérieure et extérieure et qu'il n'y reviendra que pour résumer en peu de mots que la guerre des Balkans, en augmentant l'influence slave dans la partie orientale de l'Europe, a engagé l'Allemagne à accroître considérablement son armée. Il en est résulté une telle disproportion entre nos deux armées, qu'il y avait un réel danger à n'avoir que 350.000 hommes à opposer, en cas de guerre, aux 850.000 hommes de l'armée allemande. Personne en France, dit M. Siegfried, ne veut la guerre, mais on n'a pas oublié l'invasion de 1870, et on ne veut pas être exposé à une pareille éventualité, qui pourrait se présenter de nouveau si nous n'étions pas en mesure, immédiatement, nos armées de 3 ans, de repousser une agression subite, sans attendre l'appel de nos réserves. C'est là un point capital. Les débus d'une guerre ont une très grande influence sur la suite des hostilités, et la tactique de l'offensive sera toujours la meilleure pour notre tempérament de français.

Je me suis donc associé, dit M. Siegfried, au vote du service de 3 ans, convaincu que le gouvernement du ministre Barthou avait eu raison de le proposer.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous serons heureux, si les circonstances le permettent, de diminuer ces charges militaires qui sont réellement très lourdes, à la fois pour notre jeunesse et pour notre Budget.

Situation Financière

En effet notre situation financière se ressentira fortement de l'augmentation de nos armements. On calcule que, d'ici trois ans, nous aurons à dépenser pour notre armement, et pour le casernement des troupes 1.400 millions, auxquels il convient d'ajouter 400 millions pour la marine militaire. Ces 1.800 millions devront être empruntés et nécessiteront une annuité qui excédera même de 400 millions 800 millions, intérêts et amortissement compris.

Le ministre Barthou avait proposé d'émettre de suite un emprunt de 1.300 millions en 3 0/0, qui avait été voté; mais en même temps il demandait qu'il fut exempté de

l'impôt de 4 0/0 sur le revenu, comme la rente actuelle. Il soulevait que l'immunité de la rente existait depuis un siècle, il ne serait pas juste de la retirer, qu'il y avait en réalité un contrat moral entre les porteurs et l'Etat. Si pour des emprunts ultérieurs il paraissait possible de la soumettre à l'impôt sur le revenu, il était du devoir de l'Etat, disait-il, de respecter le contrat et d'être avant tout, et en toute circonstance, honnête homme. M. Caillaux, soutenu par le parti radical-socialiste, voyant la possibilité de renverser le gouvernement, soutint le contraire; un vote eut lieu, et il donna une majorité au ministre Barthou qui fut renversé. — J'ai voté pour lui et pour l'immunité de la rente et j'espère que vous m'approuverez, déclare M. Siegfried. En effet le gouvernement doit avant tout respecter ses engagements, et d'une autre part, comme le projet d'emprunt exonérait de l'impôt les rentes antérieures se trouvant entre les mains des caisses d'épargne, des hospices, Bureaux de bienfaisance, et de la Caisse des dépôts et consignation, qui en détenaient plus de la moitié, c'était en réalité les petits porteurs de rente qui auraient été frustrés.

Le ministre tombé, M. Caillaux remplaça au ministère des finances M. Dumont, retira le projet d'emprunt et proposa de voter le budget de 1914, en couvrant le déficit par des expédients.

Budget de 1914

M. Siegfried aborde ensuite l'examen du budget qui présentait un déficit de 794 millions. Ce déficit provenait en grande partie par l'augmentation des dépenses, qui, entre le budget de 1911 et celui de 1914, se sont augmentées de :

559 millions	pour les dépenses militaires,
211 »	pour les services civils, augmentation de traitements, etc.,
444 »	pour les dépenses sociales,
40 »	pour la dette publique.

955 millions ensemble.

Sans doute ce sont les dépenses militaires qui ont le plus augmenté, mais il est bon de constater que celles des services civils et notamment les augmentations de traitement de nos fonctionnaires ont été très fortes, et que les dépenses sociales, notamment l'assistance aux vieillards et infirmes et les subventions aux familles nombreuses, se sont considérablement accrues.

M. Caillaux proposait d'équilibrer le budget de la façon suivante :

1 ^o Par des économies pour.....	49 millions
2 ^o Par le transport à un compte spécial des dépenses du Maroc.....	234 »
3 ^o Par un changement d'année de base, 1912 au lieu de 1913.....	185 »
4 ^o Par des impôts nouveaux pour.....	23 »
5 ^o Par le boni de l'exercice 1912.....	112 »
6 ^o Par les obligations à court terme pour.....	490 »

En tout..... 794 millions

Voir la Dernière Heure en Deuxième Page

On peut donc affirmer, dit M. Siegfried, que c'est là un budget d'expédients. La Chambre des députés a voté tardivement par la faute du gouvernement, mais le Sénat n'a pas eu le temps de le faire, et en attendant le Parlement ne s'est pas prononcé sur les projets, ce qui est déplorable.

La prochaine Chambre aura donc à voter tout d'abord le budget de 1914, puis aussi celui de 1915 — et la besogne ne sera pas facile, car il faudra trouver le moyen de combler le déficit.

Sans doute on ne pourra pas le faire rigoureusement par des impôts, il faudra recourir également, pour une partie au moins, à l'emprunt, mais M. Caillaux a laissé entendre qu'on pourrait trouver les sommes nécessaires en frappant les impôts directs, sans toucher aux impôts indirects.

M. Siegfried explique alors que cette distinction est tout à fait inexacte par la raison qu'on ne compte en général parmi les impôts directs que ceux qui proviennent de l'impôt foncier, des portes et fenêtres, de la patente, de l'impôt mobilier, et qui s'élevaient à 636 millions.

On compte d'ailleurs parmi les impôts indirects le produit de l'enregistrement, des successions, du timbre, des valeurs mobilières, des douanes, des vins et alcools, des sucres, des tabacs, des allumettes et des postes et télégraphes, qui se montent à 4,434 millions.

Il est évident, dit M. Siegfried, que cette classification est fautive et qu'il conviendrait de la modifier.

Dans son discours du 20 mars dernier à la Chambre, il a indiqué qu'il importerait d'abord de retrancher de la somme totale du budget, qui est de 5,038 millions, le produit des postes, télégraphes, des douanes, des sucres, des tabacs, etc., qui s'élève à 4,434 millions, laissant en tout à 604 millions.

Le surplus, soit 4,228, devrait être divisé rationnellement en impôts frappant la fortune et en impôts frappant la consommation.

Parmi les premiers figurent les contributions foncière, personnelle-mobilière, portes et fenêtres, patente et timbre, les successions, etc., 841 millions; l'impôt sur les opérations de bourse, 18 millions; l'impôt sur les valeurs mobilières, 138 millions; le produit des licences, vélocipèdes, etc., 46 millions. Total, 1,916 millions.

Parmi les seconds figurent la consommation il faudrait compter en premier lieu les objets qui ne sont pas de première nécessité, les alcools, 407 millions; les tabacs, 512 millions; les produits de chasse, 35 millions; ensemble 954 millions. Puis les impôts sur les consommations qui sont de première nécessité: droits de douane, 722 millions; les impôts sur les vins, bières, cidres, etc., 83 millions; sur les sels, huiles, vinaigres, etc., 90 millions; sur les voitures publiques, 30 millions; sur les contrats de transport, 51 millions; sur les sucres, 191 millions; sur les automobiles, 44 millions; enfin sur les portes et droits divers, 44 millions; ensemble 1,280 millions, soit pour le total des objets de consommation, 2,264 millions.

En conséquence, on peut dire, ajoute M. Siegfried, que les impôts d'Etat en France, qui frappent la fortune acquise ou en voie de formation, et les impôts de consommation, sont à peu près égaux. Il lui semble que les budgets devraient être établis de cette façon, ce qui serait plus rationnel et beaucoup plus clair.

Impôts sur les Revenus

Abordant ensuite la question fiscale, M. Siegfried rappelle que le Parlement a voté dans ses dernières séances la loi concernant une première partie de l'impôt sur le revenu, soit la loi concernant la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères. Cette loi a été promulguée le 29 mars dernier, elle frappait tous ces revenus d'un impôt de 0/10, sauf les valeurs mobilières étrangères qui paieraient 5/10. Cette loi qui donnera un surcroît de revenu de 100 millions, exonère en même temps l'agriculture de 50 millions; cette-ci était très inégalement imposée, la perception a été faite sur le taux de 0/10 et elle en éprouvera un grand avantage.

Le restant de la réforme est encore à l'étude au Sénat, et le rapport de M. Amond propose de remplacer la contribution personnelle et mobilière, ainsi que la patente par un impôt général sur le revenu, qui serait établi, soit sous le régime de la déclaration, soit sous celui de l'évaluation administrative d'après les signes extérieurs.

Dans ce dernier cas, le contrôleur tiendrait compte de la valeur locative de l'habitation du contribuable, en lui appliquant un coefficient progressif variant de 4 à 9; le revenu estimé ainsi serait augmenté de 5/10 pour chaque domestique en sus du premier et de 5/10 pour chaque voiture ou automobile. Par contre, les familles nombreuses seraient déchargées et les célibataires augmentés.

Quant aux bénéfices commerciaux ils seraient estimés, à défaut d'éléments certains, à 50 fois le principal de la patente.

Le projet du Sénat est une base sérieuse de discussion, mais le gouvernement de M. Doumergue n'a pas voulu attendre que cette discussion commencée, et il a fait voter par la Chambre des députés, en insistant pour son incorporation dans la loi de finances, un impôt sur le revenu de l'ensemble du revenu. Cet impôt, qui ne s'applique pas aux personnes dont le revenu n'excède pas la somme de 5,000 francs, ne sera que de 2/10.

Les contribuables devront faire la déclaration de leur revenu. J'ai combattu ce système, dit M. Siegfried, en préconisant celui de l'évaluation administrative, d'après les signes extérieurs.

Un amendement a été repoussé; j'ai combattu aussi l'incorporation du projet dans la loi de finances. Les discussions, qui ont eu lieu à cet égard, ont en pour conséquence d'empêcher le Sénat de voter ni le budget ni la loi de finances.

C'est ainsi que, pour la première fois depuis 1870, la législature dernière s'est séparée sans voter le dernier budget. Toute la responsabilité en incombe au gouvernement actuel, auquel je n'ai pas pu donner ma confiance.

Tout ce que j'ai pu faire, l'impôt général et complémentaire sur le revenu reviendra donc en discussion dès l'ouverture de la prochaine Chambre, et ce sera sans aucun doute sa tâche principale avant le vote des budgets de 1914 et de 1915.

Questions Commerciales

M. Siegfried, après s'être excusé d'être entré peut-être dans trop de détails sur les questions financières, aborde les questions concernant le grand et petit commerce. Il dit que pour le Havre, comme pour le pays tout entier, il est digne de noter les plus grands efforts faits pour développer les affaires commerciales, industrielles et maritimes.

Sous ce rapport, le Havre progresse régulièrement et son mouvement maritime, qui n'était que de 2 millions de tonneaux il y a 50 ans, atteint aujourd'hui 11 millions de tonneaux. Il n'en restera pas là et son avenir est certain. En effet l'Amérique du Nord doit avoir une population d'environ 100 millions de personnes, tandis que la population européenne dépasse 400 millions d'habitants. Or les Etats-Unis et le Canada voient leur population grandir de plusieurs millions d'habitants par an, il en résultera des échanges de voyageurs et de marchandises de plus en plus importants, d'autant plus que la prospérité du nouveau monde prend des proportions considérables.

Nous sommes admirablement placés au Havre, dit M. Siegfried, pour en profiter et il est désirable que nos jeunes gens aillent de plus en plus à l'étranger pour y créer des relations. Des maintenant notre Chambre de Commerce, appuyée par le Conseil municipal, ont largement contribué à l'agrandissement du port, et le projet actuellement en voie d'exécution nous donnera de nouveaux quais en eau profonde, des cales sèches de 300 mètres qui permettront aux plus gros navires d'entrer et d'évoluer dans notre port. En ce qui concerne nos hangars et nos grues, nous sommes outillés mieux que la plupart de nos ports concurrents et quand la loi sur l'autonomie des ports sera appliquée au Havre, il en résultera sans aucun doute de grandes améliorations.

Dés maintenant nos compagnies de navigation se développent et la principale d'entre elles, la Compagnie Générale Transatlantique, vient de conclure une convention avec l'Etat, lui assurant pendant 25 ans une subvention de 10 millions. Cette convention devra être complétée par suite de l'ouverture du Canal de Panama, et la Compagnie devra être invitée à prolonger les lignes des Antilles, afin de franchir l'Isthme et gagner les ports de San Francisco et de Valparaiso, au Nord et au Sud de la Côte occidentale d'Amérique.

Envisageant ensuite la question du moyen de développer le commerce, M. Siegfried rappelle que le Parlement a voté dans ses dernières séances la loi concernant une première partie de l'impôt sur le revenu, soit la loi concernant la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères. Cette loi a été promulguée le 29 mars dernier, elle frappait tous ces revenus d'un impôt de 0/10, sauf les valeurs mobilières étrangères qui paieraient 5/10. Cette loi qui donnera un surcroît de revenu de 100 millions, exonère en même temps l'agriculture de 50 millions; cette-ci était très inégalement imposée, la perception a été faite sur le taux de 0/10 et elle en éprouvera un grand avantage.

Le restant de la réforme est encore à l'étude au Sénat, et le rapport de M. Amond propose de remplacer la contribution personnelle et mobilière, ainsi que la patente par un impôt général sur le revenu, qui serait établi, soit sous le régime de la déclaration, soit sous celui de l'évaluation administrative d'après les signes extérieurs.

Dans ce dernier cas, le contrôleur tiendrait compte de la valeur locative de l'habitation du contribuable, en lui appliquant un coefficient progressif variant de 4 à 9; le revenu estimé ainsi serait augmenté de 5/10 pour chaque domestique en sus du premier et de 5/10 pour chaque voiture ou automobile. Par contre, les familles nombreuses seraient déchargées et les célibataires augmentés.

Quant aux bénéfices commerciaux ils seraient estimés, à défaut d'éléments certains, à 50 fois le principal de la patente.

Le projet du Sénat est une base sérieuse de discussion, mais le gouvernement de M. Doumergue n'a pas voulu attendre que cette discussion commencée, et il a fait voter par la Chambre des députés, en insistant pour son incorporation dans la loi de finances, un impôt sur le revenu de l'ensemble du revenu. Cet impôt, qui ne s'applique pas aux personnes dont le revenu n'excède pas la somme de 5,000 francs, ne sera que de 2/10.

Les Habitations à bon marché. — La Maison des Douaniers

Au cours de cette réunion, M. Jules Siegfried a été amené à expliquer le fonctionnement des lois sur les habitations à bon marché. Il a exposé que, pour obtenir les avantages de ces lois, les Sociétés doivent être approuvées par le ministre du travail et ne peuvent donner à leurs actionnaires un intérêt supérieur à 4/10.

D' plus, d'après l'article 5 de la loi du 23 décembre 1912, dans le cas où, à l'expiration de la Société, un bénéfice quelconque existait, les actionnaires ne pourront en disposer que jusqu'à concurrence de moitié de leur capital social versé, le restant devant être distribué à une autre Société similaire, sous réserve de l'approbation du ministre.

C'est ainsi que, devant cette législation, la Société des Cités ouvrières du Havre, fondée en 1870 et liquidée trente ans après, a versé le bon de sa liquidation, qui s'élevait à 23,000 francs, à la Société havraise des Jardins ouvriers.

Or M. Meyer, dans son numéro de la Démocratie Havraise de ce jour, en résume de la lettre de M. Siegfried, a affirmé audacieusement que ce boni pourrait être placé en faveur d'autres sociétés et produire ainsi un nouvel intérêt.

M. Jules Siegfried montre, d'une façon indiscutable, que presque tous les chiffres que M. Meyer énonce à l'appui de son affirmation sont faux. Il indique que la différence entre les recettes et les dépenses de la Maison des Douaniers serait de 49,500 fr. par an. Il n'a oublié qu'une chose: les frais généraux de la Société et les frais de gros-vente de la nouvelle maison qui s'élevaient environ à 19,000 fr. et absorberont ce grand bénéfice. Nous rappellerons d'ailleurs que la Société n'a touché jusqu'ici qu'un dividende moyen de 1.28 par cent.

Enfin M. Siegfried réfute, par une démonstration sans réplique possible, l'affirmation répétée de M. Meyer, d'après laquelle les douaniers auraient à payer, dans la nouvelle maison, un prix de location de 130 fr. par pièce. La vérité est que ce loyer sera de 80 fr. par pièce, au maximum, et que pour les logements de quatre pièces, il tombera à 55 fr.

M. Jules Siegfried laisse l'assemblée juge des procédés de polémique de M. Meyer. Et la majorité de la salle applaudit chaleureusement l'orateur.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

M. Siegfried répond favorablement.

M. Langlois monte à la tribune et demande la parole.

Il apporte, dit-il, la protestation de la Société des Préparateurs de Pharmacie au sujet d'un jugement qui a condamné conjointement à 500 fr. d'amende un préparateur et un patron, pour avoir contrevenu à la loi dite de «Germinal», tombée d'ailleurs en désuétude. Son application rendrait aujourd'hui impossible l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie.

M. Langlois demande à M. Siegfried, s'il est prêt de vouloir bien s'intéresser à cette question et de présenter le Syndicat des préparateurs en pharmacie au ministre, auquel les doléances du groupement corporatif seront exposées.

de certains qui ne voient d'honnêtes gens que dans leur parti, et répudia par sa part de pareils procédés de polémique.

Aucun régime n'a non plus le monopole de la République. Si nous la République des faits et des hommes, la République est en danger et de nombreuses. Mais aucun régime n'est plus propre à assurer l'honnêteté publique que celui qui met le contrôle à la base de toutes ses institutions.

M. Cloarec répondit ensuite aux attaques personnelles que M. Ancel, sous des mots très voilés, lui adressa au sujet de son étude sur Brest transatlantique, et cette vieille science n'intéresse plus personne, tant le parti-pris éclate à tous les yeux; elle fait seulement ressortir la haute capacité technique de M. Cloarec et l'intérêt que le Havre aurait à s'assurer son concours.

Puis abordant le terrain politique, le candidat montre l'abîme infranchissable qui sépare les Républicains de hommes de droite. La République n'est pas qu'une formule, elle est la manifestation d'un état d'esprit libéral et social.

A peine le mot lâché fut-il prononcé que le «chahut» commença, et que suivant leur tactique habituelle les hommes de l'Action Libérale s'efforcèrent d'étouffer la voix du candidat républicain. Mais dominant le tumulte, celui-ci réussit à s'imposer à l'attention de l'auditoire, malgré les cris de toute sorte qui obligent le président à intervenir fréquemment.

M. Cloarec après avoir parlé de la loi de trois ans, de la représentation des minorités et de la réforme fiscale, demanda à tous les républicains de faire l'union sur son nom pour vaincre la réaction dimanche prochain.

Les deux candidats se prononcèrent alors la parole. Après quelques phrases très embrouillées, dont il nous a été impossible ainsi qu'il l'aurait été de comprendre le sens, il se livra à des attaques tellement dépeçées qu'on les souleva les protestations indignées des élus durs présents, et qui s'attira de vertes répliques de M. P. Cloarec.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte et d'interpellations qui ont bien le désarroi profond du parti clerical.

M. Cloarec à Harfleur

A 7 h. 1/2, le citoyen Lartigue faisait une réunion sous le préau de l'école à Harfleur, où 150 électeurs étaient venus entendre l'exposé de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

Le président de séance était M. Bonnet et les assesseurs MM. G. Néron et Debanne.

Les deux candidats se prononcèrent leur programme. Et M. Cloarec insista particulièrement sur l'œuvre syndicaliste de la République, et déclara qu'il fallait donner aux Syndicats la force légale suffisante pour qu'ils puissent traiter à égalité avec les patrons.

D'un commun accord, reconnaissant que le résultat obtenu était satisfaisant, la grande majorité des électeurs se prononcèrent pour M. Paul Cloarec, qui se prononça pour le vote de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

Le président de séance était M. Bonnet et les assesseurs MM. G. Néron et Debanne.

Les deux candidats se prononcèrent leur programme. Et M. Cloarec insista particulièrement sur l'œuvre syndicaliste de la République, et déclara qu'il fallait donner aux Syndicats la force légale suffisante pour qu'ils puissent traiter à égalité avec les patrons.

D'un commun accord, reconnaissant que le résultat obtenu était satisfaisant, la grande majorité des électeurs se prononcèrent pour M. Paul Cloarec, qui se prononça pour le vote de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

Le président de séance était M. Bonnet et les assesseurs MM. G. Néron et Debanne.

Les deux candidats se prononcèrent leur programme. Et M. Cloarec insista particulièrement sur l'œuvre syndicaliste de la République, et déclara qu'il fallait donner aux Syndicats la force légale suffisante pour qu'ils puissent traiter à égalité avec les patrons.

D'un commun accord, reconnaissant que le résultat obtenu était satisfaisant, la grande majorité des électeurs se prononcèrent pour M. Paul Cloarec, qui se prononça pour le vote de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

Le président de séance était M. Bonnet et les assesseurs MM. G. Néron et Debanne.

Les deux candidats se prononcèrent leur programme. Et M. Cloarec insista particulièrement sur l'œuvre syndicaliste de la République, et déclara qu'il fallait donner aux Syndicats la force légale suffisante pour qu'ils puissent traiter à égalité avec les patrons.

D'un commun accord, reconnaissant que le résultat obtenu était satisfaisant, la grande majorité des électeurs se prononcèrent pour M. Paul Cloarec, qui se prononça pour le vote de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

Le président de séance était M. Bonnet et les assesseurs MM. G. Néron et Debanne.

Les deux candidats se prononcèrent leur programme. Et M. Cloarec insista particulièrement sur l'œuvre syndicaliste de la République, et déclara qu'il fallait donner aux Syndicats la force légale suffisante pour qu'ils puissent traiter à égalité avec les patrons.

D'un commun accord, reconnaissant que le résultat obtenu était satisfaisant, la grande majorité des électeurs se prononcèrent pour M. Paul Cloarec, qui se prononça pour le vote de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

Le président de séance était M. Bonnet et les assesseurs MM. G. Néron et Debanne.

Les deux candidats se prononcèrent leur programme. Et M. Cloarec insista particulièrement sur l'œuvre syndicaliste de la République, et déclara qu'il fallait donner aux Syndicats la force légale suffisante pour qu'ils puissent traiter à égalité avec les patrons.

D'un commun accord, reconnaissant que le résultat obtenu était satisfaisant, la grande majorité des électeurs se prononcèrent pour M. Paul Cloarec, qui se prononça pour le vote de son programme socialiste. M. Paul Cloarec vint apporter la contradiction à son concurrent.

P. S. — Notre maire est très dévoué aux écoles laïques. Lorsque l'école maternelle fut construite, pourquoi ne l'a-t-il même pas inaugurée? Il me semble qu'une inauguration de cette importance et d'une telle utilité étant au moins aussi digne d'une inauguration que la fondation érigée sur la place de l'église aux frais de M. Ancel à la veille des élections municipales.

Les Réunions de M. P. Cloarec

Candidat d'Union républicaine

M. Paul Cloarec exposera son programme aujourd'hui, à

Notre-Dame-du-Bec, à 7 heures 1/4; Montivilliers, à 8 heures 1/2.

Samedi à

Graville (Neiges), à 7 heures 1/4; Graville (Acaeus), à 9 heures.

Nous avons reçu la lettre suivante du Comité d'Action du Commerce de détail du Havre:

Havre, le 23 avril 1914. Monsieur le rédacteur en chef du Petit Havre.

Dans votre journal de ce jour vous publiez une lettre que nous avons adressée à Monsieur Cloarec en réponse à son acceptation du programme de notre Comité.

Il n'est resté en dehors de toute politique et afin que les électeurs commerçants ne puissent croire que nous faisons pression en faveur de M. Cloarec.

Mais nous prions d'annoncer que M. P. Cloarec a également répondu au programme de notre Comité, et que M. G. Ancel s'est affirmé au Parlement le défenseur du petit commerce.

Ces différents candidats ont reçu un reste de notre sympathie et nous nous publions aujourd'hui.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, nos salutations distinguées.

Le Président, A. BERTOT. Le Secrétaire, L. LEFRANÇOIS.

3^e Circonscription du Havre

Les Visites de M. Bureau

Mardi 21 avril, M. Georges Bureau a rendu visite aux communes de Gouville-la-Mallée, Anglesqueville-Fréneville, Turville, Saint-Martin du Bec, Cuverville, Angerville-Orcher et Bretteville.

A Gouville, la réunion a été présidée par M. Pesquet, maire; à Anglesqueville par M. Lebrun, maire, et M. Bureau, adjoint; à Cuverville par M. Rondeaux, maire; à Angerville par M. Lebarquier, maire, et M. Riout, adjoint; à Bretteville par M. Fiory, maire, assisté de M. Pesquet, maire de Gouville, et de M. Louis Besnard, maire de Saint-Jouin-sur-Mer.

Partout M. Georges Bureau a été accueilli avec l'enthousiasme le plus chaleureux. A Angerville-Orcher, à 8 heures du soir, 150 électeurs environ ont acclamé le sympathique député sortant et ont chanté la Marseillaise à son départ.

A Bretteville, plus de 350 électeurs ont applaudi les déclarations si franches et si loyales de leur compatriote et ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant:

« Les électeurs républicains Brettevillais, réunis le 21 avril, après avoir entendu le compte rendu de leur député, M. Georges Bureau, le remercient du dévouement constant dont il a fait preuve au Parlement pour faire triompher leurs idées, acclament sa candidature et certains qu'il saura consacrer toutes ses forces et sa conviction pour continuer sa tâche et tenir haut et ferme le drapeau républicain dans la 3^e circonscription du Havre, s'engagent à faire triompher sa candidature au scrutin de dimanche prochain. »

Dans le Canton de Goderville

M. Bureau a visité plusieurs communes du canton de Goderville, accompagné du sympathique conseiller général M. le docteur Juen, le vénéré maire de Goderville, M. Bellot, et de divers amis.

A Monteville

A 6 heures, il était à Monteville, où 60 électeurs, tant de la commune que des localités voisines, se pressaient dans la salle du café Dubuc pour écouter les déclarations toujours applaudies du vaillant député sortant.

Il se déclare, sa franchise, et la sincérité de son attitude lui ont acquis tous les suffrages.

LES MÉFAITS DE LA BRUME

BREST — Une brume épaisse s'est abattue sur les côtes. Le sloop Messenger, faisant le service de Brest à Audierne, a touché un rocher du Raz de Sein et a sombré. L'équipage et les passagers ont été sauvés.

LA SANTÉ DE FRANÇOIS-JOSEPH

VIENNE. — Suivant la Wiener Allgemeine Zeitung, l'empereur aurait fait hier après-midi dans la grande galerie du Palais de Saint-Charles une promenade d'une heure, avec les tenues d'été.

Les accès de toux ont considérablement diminué; l'empereur paraît très frais et dispos; il a pris une nourriture relativement abondante.

Le Conflit Mexico-Américain

WASHINGTON. — Des dépêches de Mexico, communiquées au gouvernement, disent que les Américains sont en danger dans cette ville.

Les Mexicains deviennent menaçants dans les rues, et les Américains, pour éviter toute violence, ont dû se concentrer à l'ambassade.

Une Déclaration du Président Wilson

WASHINGTON. — En réponse au général Carranza, le président Wilson a fait une déclaration dans laquelle il répete que les opérations des Etats-Unis au Mexique sont uniquement dirigées contre le général Huerta et que la souveraineté et l'indépendance de la nation mexicaine seront respectées à tous égards.

M. Dutot, maire d'Annoville-Villemaison, résidant à Monteville, présidait la réunion, assisté de M. Leconte, adjoint au maire de Monteville.

A Annoville-Villemaison

M. Bureau s'est rendu ensuite à Annoville-Villemaison où la réunion eut lieu à la mairie, à 8 h. 1/2, en présence de 90 électeurs. Annoville-Villemaison.

Dans ce milieu fondamment républicain, l'accent revêtu un caractère vraiment affectueux; l'on sentait que les électeurs étaient en parfaite communauté d'idées avec leur représentant et ils surent le lui manifester de façon la plus touchante.

A l'issue de la réunion, vibrant d'enthousiasme, une gerbe de fleurs fut offerte à M. Bureau, qui se montra fort touché de cette attention délicate.

Le succès républicain dans cette commune dépassera certainement les prévisions les plus optimistes.

M. Dutot, le vénéré maire, toujours prêt à payer de sa personne lorsque l'intérêt de la République l'exige, présidait la réunion, assisté de M. Lebrun, adjoint et de M. Caillaux, conseiller municipal.

Remarque presque la totalité du Conseil municipal, ainsi que de nombreux membres du Comité républicain ouvrier ayant à leur tête M. Lucas, leur dévoué président.

GALETTES D'OR

THÉ-GALA

DU

VENDREDI 24 AVRIL 1914

De 4 à 6 heures

PROGRAMME

Première Partie

1. Par Aspera ad Astra (marche céleste)..... URBACH
2. La Maladetta (ballad Basque en 4 numéros)..... PAUL VIDAL
3. Extase (Révérence)..... LUIS GINE
4. Paillassa (sélection)..... HERRATH
5. Le Cygne..... C. SAINT-SÈVE (Solo de violoncelle par M. René Gosselin).

Deuxième Partie

6. Ouverture de Mireille..... G. GOSSELIN
7. L'irrésistible (Tango célèbre) F. SALAUBERT
8. La Domination de Faust (sélection)..... F. BRILLIARD
9. Valse Septembre..... F. GODEIN
10. La Petite Dame du Métro (chanson marche)..... E. CAHISSE

Orchestre, sous la Direction de M. Léon DUFY

PIANO à Quatre Mains de la Maison DESFORGES, Représentant

A notre SALON de PEINTURE

Exposition des Œuvres

de MM. CHIGOT et BERONNEAU

Les Souverains Anglais

A PARIS

La Matinée

Les souverains anglais ont visité hier matin le British Hertford Hospital, établissement fondé rue de Villiers, 71, à Levallois-Perret, par sir Richard Wallace, et l'exposition des arts décoratifs de Grande-Bretagne et d'Irlande, installée au Palais des Arts décoratifs, au pavillon de Marsan.

Avant de quitter le palais des affaires étrangères, le roi George V avait eu un entretien avec sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Les souverains anglais ont quitté le palais à dix heures et demie.

Les souverains étaient accompagnés de sir Francis Bertie, de sir Edward Grey et de la plupart des membres de la suite.

Le cortège comprenant cinq automobiles, a quitté le palais des affaires étrangères sous les acclamations d'un public très nombreux, et s'est dirigé vers le trottoir, et par la place de la Concorde, la rue royale, le boulevard Malesherbes et l'avenue de Villiers, a gagné l'hôtel anglais très proche de la porte Champerret.

Dans la cour de l'hôtel, une double haie d'honneur avait été formée par les enfants de la colonie anglaise de Neuilly et de Levallois, le personnel féminin de la maison, de santé « Victoria home » et le personnel de l'hôpital. Les souverains furent accueillis par un triple ban de : « Hip ! hip ! hurrah ! »

Le roi George et la reine Mary ont pénétré aussitôt à l'intérieur de l'établissement. Dans le vestibule précédant les salles de malades, sir Francis Bertie leur a présenté les médecins attachés à l'établissement : le professeur Tuffier, les docteurs Leonard Robinson, Jarvis, Desfosse, Douglas-Hogg, Galezowski, Field-Robinson, et les membres du Comité directeur : lord Granville, conseiller de l'ambassade d'Angleterre ; sir H. Austin Lee, attaché commercial ; H. Gostrel, consul général ; sir John Pitter, sir Robert Walton, et M. Rosselli, trésorier.

Était également présent M. Hanning, président de la Chambre de commerce anglaise.

Les souverains visitèrent ensuite les salles de l'hôpital sous la direction du professeur Tuffier et des docteurs Robinson, Jarvis et Douglas-Hogg. Le roi et la reine ont eu une parole d'encouragement pour chacun des malades. La visite terminée, ils ont vivement remercié le personnel médical de son dévouement et des services qu'il rend à la colonie anglaise.

Les enfants massés dans la cour, ont chanté le God save the King au départ des souverains, qui ont quitté l'hôpital à 11 h. 15. Dans la rue, le public très nombreux, leur a fait une ovation enthousiaste. Le cortège est arrivé à 11 h. 1/2 au pavillon de Marsan, devant lequel est massée une foule très nombreuse.

Chronique Locale

PAR-ÇI, PAR-LÀ

Fumée !

Une fois de plus, le tabac vient d'être passé... à tabac. C'est un régime qu'il connaît.

Nous avons même en France une généreuse Société qui s'est donnée pour mission de fumer toujours contre lui. Elle s'attache à dire ses méfaits. Elle prône les avantages de l'abstinence au point de vue hygiénique et financier, et elle souligne que beaucoup d'argent s'en va ainsi en fumée qui pourrait recevoir un emploi plus profitable. C'est peut-être de sagesse.

Le tabac n'en continue pas moins de se bien porter et innombrables sont les amateurs qui réalisent sous une forme plaisante les conseils historiques de Saint-Remy en admettant ce qu'ils brûlent, en brûlant ce qu'ils adorent, même quand ils découvrent dans le Caporal de la Régie des restes de petits cotons ou de traverses de chemin de fer.

Mais cette fois-ci, l'attaque vient de loin. Le docteur Arthur Dermott, de New-York, accuse nettement le tabac d'avoir une influence profonde et redoutable sur les troubles mentaux.

Il résulte des cent-vingt expériences qu'il vient de faire et qui portent sur quinze sujets, que le fait de fumer suffit pour provoquer dix pour cent des troubles caractéristiques de la débilité mentale. Et allez donc !

La zone d'imagination perd le plus sous cette influence, vingt-deux pour cent, assure le savant. Les troubles portent ensuite sur la perception, sur l'association des idées. Et c'est particulièrement la cigarette qui se charge de cette désorganisation cérébrale.

La nicotine, la fameuse nicotine dressée en épouvantail devant les esprits alarmés, n'a pu être décelée dans la fumée d'aucun tabac, sauf lorsqu'il s'agissait d'un tabac fumé sous la forme de cigarettes.

Peut-être, là-dessus, allez-vous sauter chez le marchand pour approvisionner de cigares et de pipes. Mais le bon docteur vous arrêtera d'un geste. Il vous dira que si la nicotine n'apparaît pas partout active, elle a partout pour mauvaise collaboratrice la pyridine. C'est au fond la même influence, un autre nom donné au poison, une autre variété de facteurs toxiques, et il est bien établi que l'on ne modifie pas le résultat en changeant l'ordre des facteurs.

Tout cela est probablement parfaitement pensé et surabondamment démontré. Mais si les fumeurs français, mieux renseignés, se proposent de renoncer à leur doublement cher passe-temps, qu'ils consentent, de grâce, à prolonger leur empoisonnement quelques années encore. Les troubles mentaux n'en souffriront peut-être pas d'une façon très sensible. — J'en parle d'autant plus délibérément que je ne suis pas fumeur et préfère au cigare du dessert une tasse d'infusion de maté — et nous savons que, par ces temps amers de grosses dépenses et de déficits, ce ne pas voir monter tout à coup le chiffre déjà bien élevé de nos contributions.

ALBERT LIEBERMANN

Les Constructions Françaises

pour la Marine Turque

Arrivée du Croiseur Tchid-Pacha au Havre

Lundi, vers midi, les quatre canonnières construites à Saint-Nazaire, aux Chantiers de l'Atlantique, pour le compte du gouvernement ottoman, sont sorties de ce port pour aller mouiller en pleine rade.

Après avoir pris leurs munitions et leurs vivres, ces bâtiments ont été rejoints mardi sur rade, par le transport Tchid-Pacha, qui prit la mer à destination du Havre.

À 3 heures, hier après-midi, le Tchid-Pacha était signalé par le sémaphore à 6 milles au large. Peu après il venait mouiller entre la digue Sud et la bouée A 3 du canal.

L'appareil vers 5 heures et demie pour effectuer son entrée au port. Les marins avaient été alignés sur le pont du navire. À 6 heures exactement il hissait en face le sémaphore avec lequel il échangeait le salut du pavillon.

Le Tchid-Pacha, par le sas de la Floride, a gagné le bassin B-101.

On sait que ce transport doit prendre dans notre port l'équipage des trois canonnières, actuellement dans le bassin du Commerce, et pour lesquelles il apporte des équipages.

Le commandant avant de quitter Saint-Nazaire, a adressé à M. le maire de cette ville la lettre que voici :

Monsieur le Maire,

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous exprimer mes sentiments de profonde reconnaissance de l'accueil si cordial dont nous avons été l'objet de la part de la population de la ville de Saint-Nazaire.

Profondément touchés de cet accueil aussi chaleureux, nos marins ne pourront jamais oublier les moments heureux qu'ils ont passés dans votre cher pays, dont le doux souvenir ne s'effacera jamais de nos mémoires et de nos cœurs.

Notamment, nous nous souvenons avec un orgueil pour prouver nos meilleurs souhaits pour le bonheur de votre noble patrie et la prospérité du peuple français.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec mes sentiments respectueux, l'assurance de ma parfaite considération.

Le commandant en chef de l'escadille canonnières ottomanes,

ISMAIL HAKKI BEY.

Le maire a répondu en ces termes :

Monsieur le commandant en chef de l'escadille de canonnières ottomanes,

Par lettre du 14 courant, vous m'avez bien mérité votre gratitude pour le bon accueil qui a été réservé à vos officiers et à vos équipages par la population nazairienne durant votre séjour dans notre port.

Je suis particulièrement heureux que vous ayez été touché de l'hospitalité de mes concitoyens ; cette hospitalité n'est d'ailleurs, jamais démentie, notamment à l'occasion de réceptions de navires de guerre.

Je vous remercie, d'autre part, des souhaits que vous formulez pour la prospérité de la nation française.

Mes administrés, auxquels je ferai part de vos excellents sentiments que vous manifestez à leur endroit, seront certainement très sensibles à votre sympathie.

Veuillez agréer, commandant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le maire :

L. COUR, adjoint.

Petits Imprudents

S'amusant autour d'un treuil dont ils ignoraient le fonctionnement, sur le quai Lambarde, plusieurs enfants réussissent tout simplement à blesser un de leurs camarades Charles Antoin, âgé de 5 ans 1/2, de manière à blesser l'œil, le 23, qui eut la main prise dans un engrenage.

Son père s'occupera de le faire panser à la pharmacie Breac, rue de Paris. La blessure n'est pas grave.

GRAND CINÉMA GAUMONT

Ce soir vendredi, 21 avril, à 8 h. 3/4, première représentation en exclusivité du film sensationnel,

FAUVES ET BANDITS

Grand drame d'aventures de la série artistique Gaumont

La hardiesse de ce film, son importance, sa mise en scène, son interprétation, l'intérêt de ses situations en font l'œuvre la plus remarquable et la plus téméraire présentée jusqu'ici sans aucun truquage au cinéma.

L'OMBRE SUR LE MUR

Drame moderne interprété par les meilleurs artistes des Théâtres Gaumont

Ce merveilleux spectacle sera encadré par : *Josette*, délicieuse comédie ; *Le Révolté du Cacao*, Prigou d'Amour, *Les Actualités*, *Boul de Zoo*, etc., etc.

Et en supplément du programme, *Les Filles Parisiennes* en l'honneur du roi et de la reine d'Angleterre.

LA GRANDE REVUE DE PRINTEMPS

Folies-Bergère

Ce soir et pour 4 représentations seulement, débuts de *La Rieuse* et *Les Rhodas*, dans leur sketch athlétique. *Le Trio Tom Guy*, acrobates comiques.

Première représentation de *Chambre à deux têtes*, hilarant vaudeville avec lequel *Duport* interprétera le rôle de Poltron.

Prochainement *Le Petit Cyrano*, parodie héroïque-comique de *Cyrano de Bergerac*, en 2 actes et 4 tableaux. *Jean Pehou*.

Conférences et Cours

Cours d'Enseignement Supérieur Publics et gratuits faits au nom de la Ville par M. les professeurs de la Faculté des Sciences de Caen. — La conférence qui devait avoir lieu aujourd'hui, 24 courant, par M. Blanc, professeur de physique à la Faculté des Sciences de Caen, est remise à une date ultérieure.

Ligue Coloniale Française (Section du Havre). — M. Em. Prudhomme, directeur du Jard Colonial, se tiendra samedi 25 avril, de 11 h. 1/2 à midi 1/2, dans le bureau de la Ligue Coloniale Française (Bourse, escalier E), à la disposition de toutes les personnes qui désireraient lui demander des renseignements d'ordre économique sur les colonies françaises.

Mons républicains et demande aux électeurs de bien vouloir lui renouveler leur confiance dimanche prochain.

Quand le sympathique député se rasseoit, les applaudissements crépissent de tous les points de la salle, mêlés des cris nourris de : « Vive Bureau ! Vive la République ! »

Pendant quelques instants, l'on n'entend plus que des vivats ; puis, lorsque le calme se rétablit, M. le docteur Joubert prend à nouveau la parole pour remercier M. Bureau des idées qu'il a si noblement exprimées et l'assurer que dimanche prochain les électeurs de Goderville lui resteront fidèles et lui accorderont une majorité plus forte qu'il y a quatre ans.

De nombreux cris de : « oui ! oui ! » se font entendre dans la salle. Puis la séance est levée, l'assistance s'écarte lentement, commentant la magnifique conférence qu'elle vient d'entendre.

M. Bureau, plus en verve que jamais, a eu retrouver des accents véritablement éloquentes pour exposer la doctrine républicaine démocratique pour la défense de laquelle il lutte si courageusement.

Les électeurs sauront lui en manifester leur reconnaissance dimanche prochain.

Tous ces splendides résumés se sont terminés par le cri de : « Vive Bureau ! ».

À l'exposition des arts décoratifs

L'exposition des Arts décoratifs de Grande-Bretagne et d'Irlande, est, on le sait, installée au musée des Arts décoratifs au pavillon de Marsan.

Les souverains anglais y ont été reçus par M. François, président ; MM. Raymond Koehlin, Olivier Sainere, et Buquet, vice-présidents ; Paul Escudier, Fenaille, le marquis de Vogüé et Lavedan, membres du Comité de direction du musée ; Cecil Arthur Schmidt, président ; Walter Crane, vice-président ; et Langden, secrétaire du Comité d'initiative de l'exposition britannique ; Mmes la duchesse d'Estissac, la duchesse de Broglie, la marquise de Ganay, Ernest Carnot, de Montebello, Siegfried et Metman.

À l'entrée du roi George et de la reine Mary un chœur d'enfants, chantant le God save the King. Les présentations ont été faites au roi et à la reine par sir Francis Bertie. La visite de l'exposition a commencé aussitôt après sous la direction de la duchesse d'Estissac.

La visite terminée, les souverains ont très aimablement pris congé des personnalités qui les avaient reçus, tandis que le chœur des enfants chantait cette fois la *Marseillaise*.

Puis les catalogues de l'exposition, riches et reliés, ont été remis au roi, et Mlle Carnot a offert à la reine un vase en cristal taillé contenant trois roses de couleurs blanche, rouge et rose.

À onze heures quarante, les souverains ont quitté le pavillon de Marsan et, toujours acclamés par la foule, ont regagné le palais des affaires étrangères d'où ils sont repartis bientôt après pour aller déjeuner, avenue du Bois-de-Boulogne, chez un de leurs amis personnels, le marquis de Breteuil.

Le déjeuner chez le marquis de Breteuil

L'hôtel du marquis de Breteuil est situé au coin de l'avenue du Bois et de la rue Rude. Ce déjeuner a eu un caractère tout à fait intime.

La voiture de la présidence était rangée devant le portail de l'hôtel, dans la rue Rude, laquelle avait été dégagée entièrement à l'exception pourtant d'un trottoir où les curieux s'écrasaient. Quand la reine, en robe noire, drapée dans un grand manteau de veurs de même nuance, est montée la première dans la voiture, la foule lui a fait une longue ovation aux cris de : « Vive la reine ! » Après le roi qui est en redingote noire et pantalon clair, a pris place dans la voiture le vice-amiral de Joazeiros. Puis, précédée d'un piqueur de l'Élysée, la voiture est partie au grand trot par l'avenue et le bois de Boulogne.

Aux Courses d'Auteuil

Le président de la République et Mme Poincaré ont quitté l'Élysée à deux heures pour se rendre aux courses d'Auteuil. En daumont, sans escorte, ils ont gagné le champ de courses par l'avenue Marigny, les Champs-Élysées, l'avenue du Bois-de-Boulogne ; suivit un landau où avaient pris place le général Beaudemoulin et le colonel Paquet.

Les voitures du président et du roi accédèrent toutes à l'intérieur du pesage, qu'elles traversèrent pour s'arrêter derrière la tribune présidentielle.

L'assistance, réunie au pesage, et qui est aussi nombreuse qu'élegante, accueille les souverains et le chef de l'État par une manifestation délirante d'enthousiasme.

Dans la tribune, les deux places de centre sont occupées par M. Poincaré et par la reine d'Angleterre, qui est à gauche du président. Le roi se place à côté de la reine et il a à sa gauche Mme Poincaré. Dès qu'il est assis à sa place, le roi se plonge dans la lecture du programme et échange des réflexions avec la reine.

Paits Divers

Enfant brûlé

Vers sept heures, mercredi soir, Mme Gaudron, journalière, demeurant rue de la Halle, 38, donnait des soins à sa fillelette Martha, âgée de 9 ans, lorsque par suite d'un faux mouvement, un récipient d'eau chaude fut renversé et la liquide atteignit l'enfant à la jambe droite.

La jeune Martha dut être conduite à la pharmacie Guinèbre, mais son admission à l'Hospice Général fut déclarée nécessaire, la brûlure étant grave.

Entre Amants

Nous avons relaté qu'en rentrant chez lui samedi soir, M. Charles Flamant, âgé de 27 ans, charretier, demeurant 8, rue Landry, avait constaté la disparition d'une partie de son mobilier, ce dont il accusa sa maîtresse, Mlle Blise Rozas.

Mlle Rozas nous prie de déclarer qu'elle n'a fait qu'oublier ce qui lui appartenait.

Nous lui donnons acte de cette déclaration.

Renversé par un Tramway

Révenant de faire une promenade sur la jetée, mercredi soir, vers sept heures et demie, M. Couchouron, rentier, âgé de 73 ans, rentrait à son domicile, 62, rue de la Halle. Il passait devant le Musée lorsqu'il fut renversé par un tramway qui partait pour Montivilliers et que le wattman Regnaud conduisait.

M. Couchouron fut aussitôt relevé et l'on constata qu'il n'avait aucune blessure. Pour le remettre dans la circulation routière, on lui fit prendre un cordial et il rentra ensuite à son domicile.

Cycliste et Piéton

M. Gustave Thiébaud, demeurant rue Belletontaine, 30, à Graville, descendant à bicyclette la rue Berthelot mercredi soir, vers cinq heures.

Devant l'immeuble portant le n° 46, il passa devant un groupe d'enfants qui prenaient leurs ébats.

L'un d'eux, Joseph Boisvion, âgé de 13 ans, fut poussé par inadvertance par un camarade et roula bientôt sous la bicyclette. Cette chute lui occasionna quelques ecchymoses aux mains et au genou gauche. Il fut conduit à la pharmacie Dubuisson où des soins lui furent prodigués, et il put regagner ensuite son domicile, 46, rue Berthelot.

Le Feu

Vers une heure et demie, hier après-midi, les sapeurs-pompiers se sont rendus au numéro 6 de la rue de Toul, avec le matériel d'usage, sous les ordres du lieutenant Lafont.

Le feu, qui avait pris naissance dans la cuisine, fut éteint au moyen de seaux d'eau par M. Paul Fleche, ex-sergent des sapeurs-pompiers du Havre, qui se trouvait de passage lorsque l'alarme fut donnée.

Les dégâts sont insignifiants. Ils consistent en menus objets et une toile couvrant la planchette d'un réchaud à gaz.

Lire en page notre intéressant article : L'Arthritisme.

Chute à l'Eau

Jonant sur le quai Lambarde, mercredi soir, vers cinq heures et demie, la jeune Fernande Blanchard, âgée de 4 ans, s'approcha trop au bord du quai et tomba à l'eau dans le bassin du Commerce.

Témoin de l'accident, M. Basset, préposé des donnes, se porta aussitôt au secours de l'enfant. Il put la tirer saine et sauve.

Après quelques soins au poste des donnes du quai Casimir-Dolovig, l'enfant fut transportée à l'Hospice Général, sa mère n'ayant pas de domicile.

Théâtres & Concerts

Grand-Théâtre

LA JUIVE

Le vieux répertoire a connu hier les honneurs et les joies d'une éclatante résurrection.

Par la grâce d'une interprétation excellente on se remémore en maints passages, remarquable, *Le Juif* a retrouvé tout à coup une nouvelle jeunesse.

Le temps marce, les goûts changent, les esthétiques évoluent, et nous nous prenons à sourire, oublier et ingrater, devant les formes démodées et désuètes du théâtre lyrique d'autrefois.

Mais lorsqu'un hasard heureux, le caprice aimable des circonstances nous font retrouver ces anciens délices avec une foi ardente, une conviction entière, lorsque leurs interprètes se mettent, non seulement à chanter leur rôle, mais à le jouer véritablement, à leur communiquer un accent personnel, une illusion de sincérité suffisante pour faire oublier les artifices d'une convention scénique qui a fait son temps et même les invraisemblances de l'action, alors l'ouvrage se modifie, prend une vie originale, un mouvement saisissant. Il s'impose avec plus de force que jamais à nos esprits blasés.

Ce fut hier le cas de la *Juive*. Et les dieux du théâtre savent si l'œuvre d'Halévy a vieilli, presque autant que les rimes faciles du père Scribe.

Enregistrés donc ce vil, ce gros, ce vibrant succès et donnons le rôle à toutes les formules diatriques, à tous les qualificatifs élogieux, à toutes les hyperboles aïeuses que la critique tient en réserve au fond de son pupitre, pour les soirs de grandes choses.

M. Fontaine fut un superbe Eleazar, à la voix éclatante et pure, à la diction précise et juste, au jeu adroit et observé.

Il a tout naturellement enté avec une ampleur et un brio magnifiques les passages de force, les « O ma fille chérie », les « Dieu m'éclaira », les morceaux bruyamment classiques qui jadis chez le fort tenor le classaient « fort ».

De cela, d'avance, nous étions assurés.

Mais il me plaît, après avoir rendu hommage au brillant chanteur qu'il est, de saluer le comédien, de souligner l'expression dramatique très simplement naturelle qu'il a donnée à son personnage, la vigueur de la note tragique sans fausse exagération, et la discrétion de l'émotion dans les scènes de sentiment intime et contenu.

Je lui dois même le grand plaisir de quelques traditions neuves, pas maladroites du tout, et c'est là une joie profonde pour le chroniqueur qui compte dans son souvenir autant de *Juives* immuables et froidement traditionnelles que de cheveux gris sur les tempes !

Excellent également Mlle Storda.

Elle a interprété le rôle de Rachel en tragédienne, mettant à son service une voix étendue, d'un joli timbre et une parfaite articulation, qualité précieuse qui assure tout de suite un lien de sympathie entre l'artiste et son auditoire.

M. Amonnier fut non moins apprécié dans le rôle du cardinal.

Certes, je retrouve par la pensée, dans la gravité majestueuse du personnage, un Vinche d'il y a vingt ans, très important, très noble, hiératique. Ce fut d'ailleurs un Brogni incomparable, tel que l'Académie nationale de musique n'en donna jamais.

Mais M. Amonnier n'en demeura pas moins d'estimable valeur, et certaines de ses scènes, l'apostrophe du « trois », la scène dramatique du « quatre » qui résume le gros effet pathétique du rôle, furent traduites avec une belle sonorité expressive.

À citer encore avec éloges Mlle Rezia, correcte Endoxie, et avec une mention toute particulière M. Lamy, deuxième ténor.

M. Lamy n'avait fait que passer dans les ouvrages antérieurs.

La représentation d'hier fut pour lui et pour nous une révélation.

C'est d'une voix charmante, souple, fraîche, bien conduite qu'il a chanté son rôle de prince. Il a chanté sans « ficelles » ni dérobades, donnant même, au premier acte, le contre-rôle de la partition généralement escamoté. Ce fut très bien, et à juste titre, très applaudi.

Le succès de Léopold est allé aux nues, dirait Willy Maconn, qu'il est allé aux nues, aux nues relatives du deuxième ténor. C'est déjà fort remarquable et peu fréquent.

A.-H.

CHRONIQUE RÉGIONALE

ROUEN

Effroyable Accident

à la Gare de la rue Verte

Une mère et son enfant broyées par un train

Un effroyable accident s'est produit hier après-midi, à la gare de la rue Verte, à Rouen.

Il était exactement deux heures un quart. L'express venant du Havre venait de sortir du tunnel Saint-Maur. Sur les quais longeant la voie, de nombreux voyageurs se pressaient qui devaient l'instant d'après monter dans ce convoi pour Paris. Parmi eux se trouvait Mme Liberos, domiciliée à Courbevoie, si fille âgée de 3 ans, et sa mère. Ces trois personnes étaient arrivées à Rouen quelques minutes plus tôt, par le train de Dieppe. Elles venaient d'Orléans où elles étaient allées passer les vacances chez M. Liberos, K. Liberos, notaire dans cette commune, frère de Mme Liberos.

Elles attendaient l'arrêt du train. Et celui-ci allait bientôt stopper quand, on ne sait encore pour quelle raison, Mme Liberos, qui tenait son enfant dans ses bras, saisit à pleine main la main courante d'un wagon. La fatidique voulut qu'à ce moment, une bousculade se produisit entre les voyageurs qui voulaient sans tarder choisir un compartiment, et la pauvre femme possédée violemment disparut entre deux wagons. Le train continuant sa route, encore quelques mètres, les deux corps furent complètement mutilés.

Quand on les releva peu après ils n'avaient plus forme humaine.

Cet horrible accident n'eut pour témoins malgré la cohue de voyageurs que trois personnes, MM. Renaud, domicilié à Paris, rue Lamarck, n° 99 ; Jules Lezeux, domicilié à Paris, rue Socrate, n° 12, et M. Gaston Weil, agent de contentieux, qui habite Sévres, rue Saint-Pierre, n° 5. Les deux premiers firent en suite leur déclaration au commissaire de surveillance administrative et reprirent le train pour Paris, le même train qui écrasa Mme Liberos et son enfant.

M. Renaud vit disparaître entre les deux wagons la pauvre femme. L'instant d'après, il avait entendu un voyageur qui l'avertissait du danger et qui lui criait : « Ne montez pas, Madame, ne montez pas ! »

Quant au personnel de la gare, il ne fut pas témoin de cet accident.

Les corps ont été transportés dans un local attenant au bureau du chef de gare. La famille des victimes a été prévenue par téléphone. Le mari de Mme Liberos est lieutenant au 119^e régiment d'infanterie, à Courbevoie.

Nous avons dit plus haut que la mère de Mme Liberos était présente au moment de l'accident, mais on n'a pu la retrouver depuis lors. Elle a disparu dans la foule et il a été impossible de savoir ce qu'elle est devenue.

M. Mennier, commissaire de police du quartier, a ouvert une enquête.

Fantaisie Electorale

On nous écrit de Criquetot :

Une réunion électorale de M. Guillard. — Comment il est reçu dans nos campagnes. — Ils étaient deux !!!

Le Havre-Eclair ne dira pas que M. Guillard a joui d'une réunion monstre : ils étaient deux : un vieillard du pays au fond très brave homme et le porteur de bulletins. Nous ne nommerons pas la commune pour ne contrister personne, mais elle ne se trouve pas loin de Criquetot, et d'ailleurs dans la région, tout le monde connaît l'histoire.

Donc, M. Guillard, entra dans la salle de réunion avec les deux citoyens ci-dessus, et voyant qu'aucun autre personne ne venait, on consulta le bureau. Le vieillard fut proclamé président : il s'assit sur un tabouret, posa sa casquette de soie à droite et son bâton à sa gauche, pour lui servir d'assesseurs : le porteur de bulletins se campa devant lui, au port d'arme, pour servir de public, et M. Guillard prit la parole.

La réunion fut charmante.

M. Guillard commença par dire qu'il était républicain. Le président, réactionnaire endurci, sursauta, s'écriant qu'il se souvenait qu'en 1875 les républicains avaient fait beaucoup de mal à la France et qu'un roi valait bien mieux.

« Soyez tranquille, répondit M. Guillard, nous y travaillons, mais pas la diable ! »

M. Guillard aborda ensuite la question des cas de cailloux qui empêchent la circulation sur les routes. Le président objecta que de son temps les routes étaient bien meilleures qu'aujourd'hui, parce qu'on ne connaissait pas les automobiles, et que le gouvernement devrait défendre ces machines-là qui défont les routes et font augmenter les contributions. Le porteur de bulletins fut du même avis, disant que c'était très malin pour les bestiaux, et il cita plusieurs cultivateurs de la commune dont les vaches avaient avorté parce qu'étant entrées au bord de la route, leur manger avait le goût de gazoline.

M. Guillard répondit que c'était de la faute de M. Bureau. Croquant trouver une échappatoire, il se lança dans l'attaque de M. Bureau. Mais M. Guillard, président qui était un veine de bagout, lui dit qu'il connaissait parfaitement la politique, vu que depuis quelque temps, sa femme lui lisait le journal tous les jours à la médecine. Il raconta donc comment Mme Calmelte avait tué M. Calmelte parce que M. Pignat, l'ancien barbier de Séville, avait publié dans un journal les lettres que M. Calmelte avait écrites dans le temps à sa bonne amie. Il savait aussi que M. Calmelte était candidat dans la circonscription de sa mère et qu'il allait sûrement passer.

Voyant que son chasseur pouvait de dire, M. Guillard entama sa péroraison, proclamant qu'il voulait que la République fut une maison largement ouverte et bien aérée sur tout le monde puisse entrer. Là-dessus, le président se fêcha, disant que le vent était très violent dans la 3^e circonscription, au nord de la mer ; il ne fallait pas de courant d'air dans les maisons, que cela occasionnait les bronchites et que les frais d'assistance médicale étaient déjà bien lourds pour le budget communal ; qu'au surplus à son âge, on se méfiait beaucoup de la canaille et qu'on ne devait pas ouvrir sa porte comme cela au premier venu.

Alors, M. Guillard se retira pitoyablement. Le bon président mit un assesseur sur sa tête et l'autre à sa main pour l'aider à se lever. Le porteur de bulletins fit un « En place, repos ».

La séance était terminée.

Le déhanté chez qui la réunion eut lieu, raconte la chose par son n'est pas content, parce que M. Guillard n'a payé que trois verres, et c'était des verres à trois sous. Gageons que le Havre-Eclair n'en dira rien.

L'INDICENT.

Informations

L'Obu Parsifiel

On sait d'ob et par qui fut tiré le petit obus qui pénétra brutalement dans la chambre à coucher de M. Mellis-Simm, 79, rue Erlanger, à Auteuil.

L'enquête de la police judiciaire et celle du ministère de la guerre ont établi, que le projectile provient d'un petit canon destiné à armer un aéroplane, gar-sous les hangars du terrain d'aviation d'Issy-les-Moulineaux. L'auteur de ce tir n'est en outre spontanément fait connaître à l'autorité militai-

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Arriivage de Diés

On attend l'arrivée d'une prochaine marée du navire anglais *Dunfermline*, venant de Sydney via Falmouth, avec un chargement de blé pour le Havre.

Une cordiale sympathie qu'ils n'ont cessé de manifester pour un dévouement exemplaire à leurs fonctions. C'est dire combien son appréciation, par tous les socialistes, de la légitime récompense qui vient de leur décerner.

Mlle Lur vaindra en même temps les félicitations sincères de tous leurs amis.

Fête de la Vierge. — Le jury pour le Concours de choristes se réunira lundi prochain 27 courant à 8 h 3/4 du soir, à la Mairie de Saint-Vaast.

Graville-Sainte-Honorine. — Depuis quelques temps, l'Administration des chemins de fer a décidé que des voyageurs venant de Paris et de Montreuil-sur-Mer...

Fontaine-la-Mallet. — Assemblée de la Saint-Vaast. — La fête communale, les dimanches 24 et 25 avril, aura lieu à Fontaine-la-Mallet.

Oteville-sur-Mer. — Une agression. — M. Sébastien Bédard, âgé de 43 ans, procureur demeurant à Saint-Vaast, a été agressionné par un individu...

Cups et Blessures. — Mme Edouard Lebas, âgée de 14 ans, journalière, demeurant à Oteville-sur-Mer, a été blessée par un coup de fusil...

Saint-Romain-de-Colbosc. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Saint-Romain-de-Colbosc s'est réuni à la mairie de cette ville, mercredi dernier 22 avril, à 8 heures.

Procès-verbal de la dernière séance. — Le conseil municipal de Saint-Romain-de-Colbosc a tenu sa dernière séance le 22 avril 1914.

Bureau de bienfaisance. — Les comptes du Bureau de bienfaisance pour l'année 1913, ont été présentés en recettes et en dépenses.

Sapeurs-pompiers. — Sur la proposition de M. le maire, M. le lieutenant Viscont est nommé à l'ancienneté lieutenant honoraire.

Service des eaux. — Sur le rapport de la Commission des eaux et de la production de cette Commission, le conseil décide d'accepter M. Théron, ex-chef mécanicien de la mairie...

Travaux à la Casernes. — Le conseil, saisi d'une réclamation de M. le capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Havre, décide l'achat d'une maison et renvoie à l'Assemblée de la Commission des travaux les réparations à faire aux studios de l'écurie, au magasin àavoine et à la buanderie.

Attyvements en l'honneur de la Vierge. — Le conseil décide de faire un don de 100 francs à la paroisse de la Vierge, en l'honneur de la Vierge, pour l'achat de vêtements pour les pauvres.

Attyvements en l'honneur de la Vierge. — Le conseil décide de faire un don de 100 francs à la paroisse de la Vierge, en l'honneur de la Vierge, pour l'achat de vêtements pour les pauvres.

Attyvements en l'honneur de la Vierge. — Le conseil décide de faire un don de 100 francs à la paroisse de la Vierge, en l'honneur de la Vierge, pour l'achat de vêtements pour les pauvres.

Attyvements en l'honneur de la Vierge. — Le conseil décide de faire un don de 100 francs à la paroisse de la Vierge, en l'honneur de la Vierge, pour l'achat de vêtements pour les pauvres.

Attyvements en l'honneur de la Vierge. — Le conseil décide de faire un don de 100 francs à la paroisse de la Vierge, en l'honneur de la Vierge, pour l'achat de vêtements pour les pauvres.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Bréauté. — Fête. — Jeudi 23 avril se tenait en notre localité la grande fête de Bréauté, laquelle a été favorisée par le beau temps.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de Rouen (filles), à heures. Ecole pratique d'industrie d'Elbeuf (garçons), à heures.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

GERBERA. PAVILLON L. T. PAVILLON PARIS. Gulletin des Sports. Football Association. La Clôture du H.A.C.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Non placés : Little Dorrit, Sandrasque, Gellig, Fabius H. Adébar, Pourpoint, Para Bellum II, Guillebaud.

Feuilleton du PETIT HAVRE 13. LA FEMME DE MONSIEUR LE DUC. Constant GUÉROULT. PREMIERE PARTIE. La Comédie du Mariage. Qu'aurait donc dit la baronne si elle eût vu le personnage tout entier ? Dès qu'elle fut en la porte se refermer, elle reprit sa place. Camille entra aussitôt en se mouvant bruyamment dans un mouchoir qu'elle venait de déplier. — Quel rhume de cerveau, mes enfants, quel rhume ! s'écria Mme de Karriol, et si vous saviez combien je vous plains, ma chère petite ! Elle reprit aussitôt en se rapprochant de sa cousine et sur un ton confidentiel : — Mais vous ne savez pas ce qui se passe, ma chérie ? — Non, je ne sais pas, répondit Camille qui, n'ayant plus aucun sujet d'inquiétude, était maintenant tout entière à la conversation. — Ah ! s'écria la baronne en levant les

yeux et du procès-verbal de récolement : 6 fr. 30. Pour toute demande d'alignement donnant lieu à la production d'un plan et y compris les droits de plan, de coupe, de permis de construire et de voirie et le procès-verbal de récolement : 45 fr. pour un plan de 25 m. de longueur et d-dessous et 10 fr. en sus par 25 m. pour un plan de plus de 25 m. de longueur. Société de famille. — Le conseil a émis un avis favorable à une demande de soutien de famille. La séance s'est terminée à 8 h. 1/2. Etat-Civil. — Naisances. — Du 18 avril : Marie-Thérèse Paquerand, route Nationale. Saint-Gilles-de-la-Neuville. Antioche. — L'Amicale des jeunes filles offrait, dim. soir dernier, à ses membres honoraires et aux habitants, sa fête annuelle qui eut un grand succès. Dans la salle de classe gracieusement prêtée, une assistance nombreuse avait répondu à l'invitation des amicales organisatrices. Les attractions furent si variées que toutes les artistes qui ont révisé de verve et d'entrain : Mlle B. Pétrol, E. Pétrol, M. Hissie, Commar, Hissie, Bédard, Bédard, Pétrol, Commar, M. Labadie, G. Labadie, Labadie, Bédard, Commar, Pétrol, dans un monologue burlesque, et Mlle V. Pétrol, fut applaudie dans sa partie musicale et qui, toujours prête à un simulacron concours pour l'exécution des chœurs. Une quête faite par Mlle D. Pétrol a produit 14 fr. 90. Les Trois-Pierres. Tombé dans une mare. — Le nommé Jules Pille, 30 ans, journalier, était occupé à débrancher un arbre sur un fossé de la ferme de M. Gâté, cultivateur aux Trois-Pierres, quand, par suite d'un faux mouvement, il tomba dans une mare sur un bras. Dans sa chute, Pille se fit des blessures, notamment à la jambe gauche, ce qui lui nécessitera un repos d'un mois environ. Bolbec. Bain imprévu. — Lundi, M. Bolbec, cultivateur à Langueil, se rendait au marché de Bolbec avec trois personnes. Bientôt la propriété de M. Dupont, le cheval prit de frayeur, fit un brusque arrêt, ce qui fit passer la voiture, le cheval et les personnes qui se trouvaient à l'intérieur, par-dessus un petit fossé. Heureusement, une grande mare se trouvait juste à cet endroit, ce qui fit prendre une baignade aux quatre personnes. Dans la gendarmerie. — M. Joseph Lemire, gendarme à cheval de la brigade de Bolbec, est nommé à Montoir-Laurière. Depuis trois ans qu'il était dans notre ville, le gendarme Lemire avait su acquérir de vives sympathies parmi la population. Tombé d'une échelle. — Le nommé Albert Russo, âgé de 35 ans, demeurant à Bolbec, rue Guillo, manœuvre à la propriété de M. Dupont, employé à l'entretien de l'écurie, était monté sur une échelle, perdit l'équilibre et tomba à la renverse sur le sol. Le blessé reçut les soins du docteur Bouysson, qui releva des contusions et constata que l'os s'était fait en outre une entorse au pied droit. Celui-ci devra subir un repos de plusieurs semaines. Lillebonne. Sociétés de tir du 24^e Régiment territorial d'infanterie (canton de Lillebonne). — Les tireurs du canton de Lillebonne sont prévus pour les exercices de tir de cette société auront lieu, comme les années précédentes, au Val-Vaast, les dimanches 10, 17, 24 et 21 mai prochain. Etat-Civil. — Naisances. — Du 19 avril : Georges Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 20 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 21 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 22 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 23 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 24 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 25 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 26 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 27 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 28 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 29 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 30 avril : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 1^{er} mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 2^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 3^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 4^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 5^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 6^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 7^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 8^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 9^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 10^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 11^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 12^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 13^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 14^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 15^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 16^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 17^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 18^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 19^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 20^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 21^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 22^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 23^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 24^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 25^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 26^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 27^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 28^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 29^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 30^e mai : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 1^{er} juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 2^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 3^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 4^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 5^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 6^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 7^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 8^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 9^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 10^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 11^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 12^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 13^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 14^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 15^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 16^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 17^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 18^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 19^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 20^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 21^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 22^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 23^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 24^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 25^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 26^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 27^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 28^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 29^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 30^e juin : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 1^{er} juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 2^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 3^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 4^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 5^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 6^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 7^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 8^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 9^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 10^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 11^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 12^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 13^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 14^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 15^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 16^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 17^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 18^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 19^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 20^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 21^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 22^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 23^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 24^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 25^e juillet : Marie-Angéline Bédard, rue de la Croix, 20. — Du 26^e juillet : Marie-Angéline Bédard,

Causerie de Quinzaine

TRAITEMENT ET GUÉRISON

L'ARTHRITISME

Soit, Gravelle, Rhumatismes, Coliques Néphrétiques, Hépatiques, Diabète Par les Sels de RENO-LITHINE

L'Arthritisme sous ses diverses formes résulte d'une production trop abondante des

acides organiques représentés dans l'économie par l'acide urique. Nous connaissons actuellement, grâce au merveilleux progrès de la chimie biologique, la cause de la production en excès de ce corps.

Les dépôts, anagones au sable, que l'on remarque dans les urines, et qui s'attachent au fond du vase, sont constitués en majeure partie par des urates insolubles qui ont la

même origine. — Ces dépôts granuleux ont une coloration qui varie du gris au rouge brique, suivant qu'ils sont plus ou moins colorés par l'acide urique.

C'est là, sans aucun doute, un signe certain d'une tendance à l'arthritisme et à ses conséquences. En un mot, l'acide urique et les sels insolubles qu'il forme dans l'économie sont la seule cause des maux de reins, des coliques hépatiques, néphrétiques, de la gravelle, etc., etc.

Beaucoup de médicaments ont été préconisés pour ces maladies : le salicylate de soude, qui a des inconvénients sur l'estomac et donne des bourdonnements et même de la surdité momentanée; la colchicine, qui est dangereuse pour le moins, et enfin les sels de lithine qui solubilisent le mieux

les urates et n'ont aucun inconvénient consécutif.

Les sels de lithine sont d'ailleurs très employés en thérapeutique, c'est, avec le chlorure de sodium, le bicarbonate et le sulfate sodique, les principes actifs des eaux minérales de Vittel, de Contrexéville, Martigny, Saintenay, etc., etc.

Les Sels de RENO-LITHINE à base de bicarbonate sodique chloruré et de sels de lithine correspondent seuls à la composition analytique des eaux minérales naturelles lithinées et chlorosulfatées. Ils en diffèrent cependant par la quantité de sels qui est beaucoup plus élevée et par conséquent plus active.

La boîte de Sels de RENO-LITHINE contient 10 tubes de sels; chaque paquet est à mettre dans un litre d'eau.

Au bout de quelques instants, le sel fond complètement et donne une eau minérale artificielle, gazeuse, très agréable et souveraine contre la goutte, le rhumatisme, la gravelle, les douleurs des reins, le diabète.

On en boit environ un demi-litre ou les deux tiers d'un litre par jour, aux repas, mélangée par moitié avec la boisson (vin, cidre, lait, etc.). Le traitement revient à moins de deux sous par jour et donne des résultats immédiats incontestables.

Vingt-quatre heures après, les douleurs diminuent et les urines se clarifient, preuve indéniable de la solubilisation de l'acide urique et des urates. — C'est la guérison rapide et sans retour, pour peu que le traitement soit continué quelque temps.

La période douloureuse, qui existe toujours au début des attaques de goutte et de rhumatisme, est rapidement soulagée par les frictions faites avec le Baume analgésique Le Duc, à base de salicylate de méthyle, menthol, chloroforme, extrait thébaïque, etc., etc. — Ce baume étant liquide et à base d'alcool, n'a pas l'inconvénient des corps gras et des pomades. Rapidement absorbé par l'épiderme, il calme instantanément les crises douloureuses les plus violentes. Il permet ainsi d'attendre l'action

dissolvante, d'ailleurs rapide, des sels de RENO-LITHINE, mais forcément plus lente, puis qu'elle s'adresse à la cause, tandis que le Baume analgésique Le Duc s'adresse à l'effet.

En un mot, ces deux préparations, répondant aux derniers progrès de la science, constituent une médication agréable, active, surtout économique.

Prix de la boîte de 10 paquets de RENO-LITHINE : 1 fr. 50 Le flacon de Baume analgésique Le Duc : 1 fr. 50.

Extrait du journal Notre Santé, par le docteur Ad. Mourret.

Dépositaire général et vente en gros : GRANDE PHARMACIE DES HALLES CENTRALES, 56, rue Voltaire et rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 6.

UN VIEUX COMMANDEMENT à Chaque fois que saison changera à Soigneusement tu te purgeras. Sans rien modifier à vos habitudes Sans rien changer à votre régime A CHAQUE CHANGEMENT DE SAISON PURGEZ-VOUS AVEC LES Pilules DUPUIS LAXATIVES DÉPURATIVES ANTIBILIEUSES ANTIGLAIREUSES PURGATIVES Les Pilules DUPUIS L'ESTOMAC PROPRE, L'INTESTIN LIBRE, LE SANG PUR UN SIMPLE ESSAI VOUS CONVAINCRA DE LEUR INCROYABLE EFFICACITÉ

CAVES GÉNÉRALES Apéritifs Apéritif au Vin Généreux... Fr. 1 40 le litre Quinquina "Sphinx"... 1 40 Kina-Kola... 2 20 Banyuls-Trilles... 2 20 Byrrh Violet Frères... 2 50 Quinquina Dubonnet... 2 75 Toni-Kola Secrestat... 3 20

RAOUL MAIL Botanique Herboriste de 1ère Classe HERBES AUTHENTIQUES et renommées pour Bronchite, Anémie, Coqueluche, Eczéma, etc. N.-B. — Raoul Mail rappelle qu'il ne vend que des Plantes existant réellement et qu'il ne livre point de produits fantastiques à noms baroques, qui, quoique annoncés, feuilles, racines, écorces, etc., n'ont jamais existé. Rue Thiers, 76, Le Havre.

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE 52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse Réparations des DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs et livrés en 5 heures Dents à 12, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000

Fonds de Commerce à vendre CABINET E. ROMY 45, Rue de Saint-Quentin - HAVRE VENTE DE FONDS DE COMMERCE 44e Année - Maison de Confiance Cession de Café Débit-Neublés 1er Avis Par acte s. s. p. M. et Mmes GIFFROY ont cédé à une personne y nommée leur fonds de commerce de Café-Débit-Neublés qu'ils exploitent au Havre, 22, rue de l'Épicerie. Prix de possession le 31 avril 1914. Election de domicile au Cabinet ROMY, mandataire des parties.

CAFÉ-DÉBIT-NEUBLÉS Quartier des Grands-Bassins Loyer 1.200, payé par 5 cautions meublées. Aff. 10 p. jour. Prix 3.500 (se presser, cause de départ) CRÈMERIE-PRIMEURS d'Étretat Aff. 4 fr. par jour, à céder pour le prix du matériel, 500 fr. environ. Pour renseignements gratuits : s'adresser au Cabinet E. ROMY, 45, rue de St-Quentin, - Havre. (6713)

ASTHME BRONCHITE CATARRHE OPPRESSION EMPHYSÈME Calmes instantanément et guéris par la LIQUEUR REBAUD Miliers d'attestations de Malades Le flacon, 4 fr. - France, 4 80 toutes pharmacies Ventes en gros : LEVASSEUR droguiste, Le Havre EXCEPTIONNELLEMENT à Titre de Réclame JUSQU'À FIN MAI

Le Retour d'Age Toutes les Femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'ÂGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondamment et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus graves dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'œdème du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Quelle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles, Tumeurs, Cancérs, Neurasthénies, Métrites, Fibromes, etc., tandis qu'en faisant usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, la femme évitera toutes les infirmités qui la menacent.

AVIS ET ADRESSE A RETENIR Mme FRANCIA Cartomanéenne 1, place des Halles-Centrales, 1 Reçoit toute l'année de 8 h. du matin à 8 h. du soir. TRAVAIL SÉRIEUX. Consultez et Appréziez Consultations aussi par correspondance. 28 21 (6772)

CAFÉ BAR et 3 Chambres meublées, à l'angle de deux rues très passées, bel aménagement, loyer 1.900 fr. bail 8 ans. Rapport des meubles 4.000 fr. Ann. Adress. liquidées, 50 fr. par jour. Prix de fonds, 12.000 fr. S'adresser à l'Indicateur Commercial, 92, rue de Paris, Le Havre. (6917)

LA MAISON R. MOREL 68 et 70, rue d'Étretat, Havre s'impose le gros sacrifice d'offrir à sa Clientèle le futur Clientèle : I MODÈLE Homme, jaquette à 165 fr., valeur 240 fr. II MODÈLE Dame, à 195 fr., valeur 260 fr. Voir nos Modèles exposés en vitrine Agent des marques : Automoto, Asmor, St-Georges, Nox-Rédan. FOURNISSEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE

PRIMES Pendant les Commémorations, je donne des Primes magnifiques Grand choix de Chaises et de Sautoirs OR conté 3 fr. le gr. — Grand choix de Bagues Cash. 1 pour Homme, tous les modèles et tous les poids, à 2 et 5 fr. le gramme. LÉVEL, 48, rue Voltaire, La rue Voltaire commença à l'hôtel Tortois. Achat de vieux or 3 fr. le gr. en échange. — Achat sans échange de vieux or et de vieux Dentiers même brisés. — Compteur spécial de Observations. (69152)

VIEUX JOURNAUX A VENDRE aux 100 kilos S'adresser au bureau du journal. PRÊT 4 0/0 à la personne gécée. Aide pour s'établir. Crédit Général, 32, r. Pignolle, Paris (L.M. 1007-1-6)

Plus de VERS! Plus de CONVULSIONS! MÈRES DE FAMILLE n'hésitez pas un seul instant si vos Enfants ont des vers, employez LE VERMIFUGE COBERT Pris en infusion, il expulse tous les Vers intestinaux; il est plus agréable et plus efficace que tous les produits employés pour cet usage. PRIX : la boîte, VERMIFUGE COBERT, 80 cent.; par poste, 1 franc JAMAIS D'INSUCCÈS! EN VENTE : HERBORISTERIE PARISIENNE 78, Rue de Paris, 78 - LE HAVRE

Mme HENRI Somnambule de naissance Célèbre par ses prédictions justes, sa probité et son grand talent. Consulte sur tout et par correspondance, tous les jours, de 9 h. du matin à 6 h. du soir, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 15. Prix : 1 franc. Se méfier des imitations et passe-passeurs (68342)

OCCASIONS 28, RUE THIERS, 28 - SANVIC 1 Armoire grande-robe, bonne occasion... 35 fr. 1 Grand Lit-Cage, 2 personnes, état neuf... 25 fr. 1 Grand Portemanteau, beau pitchpin sculpté avec miroir... 35 fr. 1 Très beau Buffet salle à manger, scagor 20 fr. 1 Bibliothèque... 38 fr. 1 Bon Bureau, plus ou moins... 40 fr. 1 Lit noyer, 2 personnes et sommier neuf... 25 fr. A VENDRE DE SUITE 1 HANGAR en planches 10 m. X 4 m., couvert en tuiles, rendu à domicile dans rayon de 20 kilomètres. 2 BACS en fer pour abriter herbage, 1 m 35 X 0 m 60 X 0 m 70. S'adresser à M. Léon THOMAS, 11, rue Carnot, HAVRE. (68341)

Imprimerie du Journal LE HAVRE LETTRES DE DÉCÈS en une heure POUR TOUS LES CULTES On trouve LE PETIT HAVRE à PARIS à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue Saint-Lazare Biens à Louer pour Saint-Jean A LOUER MAGASIN de garage, 407, rue d'Étretat. (69172)

Etude de M. Henry JAQUOT, avoué au Havre, boulevard de Strasbourg, n° 122. DIVORCE Assistance judiciaire. — Décision du vingt-six octobre mill neuf cent douze. D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil du Havre, le vingt-quatre avril mil neuf cent douze, enregistré, expédié, signifié et transcrit. Entre : Madame Marguerite-Béatrice JACQUOT, épouse de Monsieur Joseph-Albert Leber, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait à Graville, route Nationale, n° 114. Demanderesse comparant et concluant par M. Jacquot, avoué. D'une part. Et : Monsieur Joseph-Albert Leber, demeurant au Havre, boulevard Amiral-Mouchet, n° 85, Chef Madame veuve Minson; Défendeur défaillant, faute par lui d'avoir comparé, avoué. Il appert : que le divorce a été prononcé d'office par le Tribunal civil du Havre, avec toutes nullités et effets de droit. Fait et rédigé par M. Jacquot, avoué soussigné ayant occupé dans l'instance pour Madame Leber. Le vingt-quatre avril mil neuf cent douze. (9000) Signé : H. JACQUOT.

Mme SYLLIA dont la renommée s'étend de plus en plus, donne tous les Renseignements sur les événements de la vie par les cartes et les Lignes de la Main. Travail inédit dénué toute concurrence. — Récolte de 9 heures à 7 heures, 2, Rue Voltaire, près du Théâtre. (Entrée facile). — Traite par correspondance. — Discretion. — Prix Modérés. BIEN RETENIR LE NUMÉRO 25. 27 (69302)

A LOUER PRESENTMENT BEAU PAVILLON avec Jardin situé à proximité de l'Église de Ville. Exposition au plein midi. Jardin d'environ 450 mètres carrés. S'adresser pour traiter et visiter : 3, rue du Lieutenant Eveille, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2. (6824)

En Vente au Bureau du Journal Feuilles de Déclarations de Versement POUR LES RETRAITES OUVRIÈRES Imprime sur machines rotatives de la maison DERRIÈRE & Co 6 et 8 pages Vu par Nous, Maire de la Ville de Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposee et-contre